

L'ombre de Dupleix plane sur la Constituante. La stratégie indienne de Louis Monneron (9 juillet 1790-30 septembre 1791)

Jean-François Klein

▶ **To cite this version:**

Jean-François Klein. L'ombre de Dupleix plane sur la Constituante. La stratégie indienne de Louis Monneron (9 juillet 1790-30 septembre 1791). Revue historique de l'océan Indien, 2011, France/Grande-Bretagne dans l'océan Indien (XVIIe-XXIe siècles). De la rivalité à l'alliance, 07, pp.9-22. hal-03419178

HAL Id: hal-03419178
https://hal.univ-reunion.fr/hal-03419178

Submitted on 8 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ombre de Dupleix plane sur la Constituante. La stratégie indienne de Louis Monneron (9 juillet 1790-30 septembre 1791)

Jean-François Klein
INALCO
Paris-Sorbonne

Introduction

Le 21 décembre 1790, Pierre Riel, comte de Beurnonville, habitant de l'île Bourbon, publie son *Projet de constitution extérieure pour le département des colonies françaises au-delà du Cap de Bonne-Espérance, ou réponse aux mémoires des 15 octobre et 18 novembre 1790 de M. Louis Monneron, député de Pondichéry*. Ce pamphlet politique, long de 128 pages, attaque l'un des deux députés de Pondichéry à la Constituante et pose, une nouvelle fois, près d'un demi-siècle après les violentes prises de positions géopolitiques qui avaient opposé naguère Dupleix et La Bourdonnais[1], la question de la place que doit occuper l'Île de France par rapport à Pondichéry dans la défense de l'océan Indien. La question n'est pas anodine et empoisonne les relations entre les diverses possessions françaises à l'Est du cap de Bonne-Espérance. A la clef, un moyen efficace de lutter contre le péril Britannique dans le contexte agité des « *French Wars* ». Si les possessions françaises en Inde et celles des Mascareignes appartiennent à un même espace impérial irrigué par la circulation régulière des mêmes administrateurs, d'âpres rivalités les opposent souvent. D'autant qu'en 1789, Paris nomme Port-Louis capitale des établissements français au large du Cap, enlevant ainsi la prépondérance politique et stratégique à la forteresse qu'était Pondichéry. Si, après la première prise de la ville en 1761, les Britanniques de l'*East India Company* (*EIC*) n'avaient rendu que « cendres, pierres et poussières » selon les mots de Law de Lauriston, quelques années plus tard, le gouverneur Léonard de Bellecombe avait relevé une grande partie des murailles de la citadelle avant de la rendre de nouveau à l'Anglais le 17 mai 1778, après quarante jours de siège[2].

---

1 Voir Marc Vigié, *Dupleix*, Paris, Fayard, 1993, 616 p. Voir aussi les travaux plus anciens d'Alfred Martineau sur Dupleix et Bussy. Voir Guy Chaussinand-Nogaret, *Choiseul (1719-1785). Naissance de la gauche*, Paris, Perrin, 1998, 363 p. Voir aussi et surtout, Philippe Haudrère, *La Compagnie française des Indes Orientales au XVIIIe siècle (1719-1795)*, Paris, Les Indes Savantes, 2005, 2 tomes (rééd. augmentée).

2 Claude Wanquet, « Pondichéry et/ou Port-Louis, ou les incertitudes de la stratégie française dans l'océan Indien », dans *Les relations historiques et culturelles entre la France et l'Inde, XVIIIe-XXe siècle*, Saint-Denis de La Réunion, 1987, tome I, p. 343-362. L'ingénieur en chef, chargé de relever les murailles de Pondichéry, n'est autre que le brigadier Claude Beylié (1729-1817), le frère du brigadier commandant le Corps d'artillerie dans l'Inde, Augustin Beylié, qui fut, avec Louis Monneron, l'un des deux députés de Pondichéry à la Constituante. Né à Grenoble le 6 juin 1729 d'une famille d'officiers et de médecins, il fit une brillante carrière militaire. Il est

Bien évidement, il ne s'agit pas ici de refaire l'histoire de ces relations entre les deux places fortes, ni de dresser un état de la question dans le contexte de la Révolution française et des soubresauts qui en accompagnent la progressive disparition, ceci ayant déjà été traité amplement par Claude Wanquet[3]. De fait, nous tenterons d'analyser ce que propose Louis Monneron, l'un des deux députés de Pondichéry à la Constituante[4] et ce que lui opposent ses détracteurs. Ceci fait, nous essayerons surtout de proposer une explication du pourquoi de ces textes qui déclenchent autant d'émois, qui en était l'auteur et les raisons pour lesquelles il les défend, alors que l'heure de Port-Louis semble avoir sonné tandis que sonne le glas de Pondichéry, le tout dans un contexte particulièrement tendu avec les

---

admis le 1er janvier 1750 à l'école du Génie de Mézières (fondée en 1748). A la suite de ses études, il est nommé Ingénieur ordinaire du Roi avec le grade de lieutenant en 1er pour être affecté de 1752 à 1758 à Grenoble parmi les ingénieurs et géographes chargés de lever le plan des Alpes. Il participe ensuite à plusieurs opérations extérieures (Minorque en 1756, guerre de Sept ans, campagne d'Allemagne) avant d'être nommé capitaine en 1759. De nouveau affecté à Grenoble de 1760 à 1773 avec un court passage à Nantes, il est nommé ingénieur en chef, cumulant les grades et les distinctions. C'est en 1781, alors qu'il est déjà âgé de 52 ans, qu'il est désigné pour commander le Corps du Génie dans l'Inde où il reçoit le grade de brigadier, avant de rentrer en France en 1786 en ayant relevé, sur les ordres de l'ingénieur en chef de Pondichéry, de La Lustière, l'essentiel des murailles de Pondichéry en un temps record. En 1792, il est nommé maréchal de camp (général de brigade) et l'un des quatre inspecteurs généraux des fortifications françaises, ayant la gestion de celles de Grenoble (qu'il contribue à renforcer en 1793) mais aussi celles d'Embrun, Toulon et Marseille. Il est alors l'un des principaux spécialistes des fortifications militaires. Il est évident que son avis compte et que dans l'affaire qui nous préoccupe, il fut consulté sur la question des fortifications de Pondichéry. Son intérêt pour la question est d'autant renforcé que son frère, Augustin Beylié, était, comme nous l'avons vu, député de la capitale des établissements français dans l'Inde et que les deux frères Beylié étaient en affaire avec la famille Monneron. Archives privées Beylié. Voir aussi Service historique de la Défense, SHD – Terre, [1 M 1106] 1106. Asie, 1771-1790 : « Mémoire sur le rétablissement des fortifications de Pondichéry », par de La Lustière, Pondichéry, 24 septembre 1785.

3 Claude Wanquet, « Les iles Mascareignes, l'Inde et les Indiens pendant la Révolution française », dans Jacques Weber (dir.), *Compagnies et comptoirs. L'Inde des Français XVIIe-XXe siècle*, Paris, SFHOM, 1991, p. 29-57.

4 Le second étant le général Augustin Beylié qui est de tous les rapports mais ne les signe pas. Philibert-Auguste-Bernard Beylié (1730-1797), dit Augustin, avait commencé sa carrière comme capitaine dans le Corps royal où il fut affecté en 1765 aux ordres de Dupleix et du général de Bussy qui commandait alors le Deccan. Il avait été envoyé à la cour d'Hyder Ali Khan, sultan du Mysore et ennemi juré des Anglais, comme ordonnance et officier de liaison. En 1772, il fut nommé capitaine d'artillerie à la 2e compagnie de Pondichéry (30 décembre 1772) où il sert sous Lally-Tollendal. En 1785, il est lieutenant-colonel d'artillerie puis colonel d'infanterie et participe à la défense de Pondichéry dont les murailles ont été relevées par son frère. Député des établissements français de l'Inde (1773), il est élu député du Tiers à la Constituante le 13 mars 1789 et fut admis à siéger le 19 septembre 1790. Il est ensuite nommé maréchal de camp d'artillerie dans les troupes coloniales. Il avait épousé à Madras le 24 octobre 1767 Jeanne-Baptiste-Joséphine de Larche (1752-1773), fille d'Henry-Alexandre de Larche (1720- ?), conseiller au Conseil supérieur de Pondichéry, ancien bras droit et légataire de Dupleix, dont les Monneron étaient les cousins. A la Constituante, il milita avec Louis Monneron pour une plus juste représentation des colonies.

Britanniques de l'*East India Company* dans l'océan Indien et dans les mers de Chine[5].

De Dupleix à Suffren, les rendez-vous manqués de l'Inde française

Qu'en est-il de la situation régionale à la veille de la Révolution ? Là encore, il ne s'agira pas de faire l'histoire de la Guerre d'indépendance américaine (1778-1783), ceci ayant déjà été fait[6]. Nous nous contenterons de rappeler juste quelques repères afin de brosser le tableau dans lequel s'inscrit notre réflexion. Au moment où la guerre éclate entre la France et la Grande-Bretagne au sujet des Treize colonies d'Amérique, la puissance militaire française est déjà devenue très inférieure à celle des Britanniques. Depuis l'obtention par le Moghol du *Diwani* sur le Bengale – un état large de 2 000 km² et peuplé de 600 000 âmes – les agents de l'*East India Company* mettent en place une véritable colonisation fiscale de cette riche province et parviennent à en tirer des bénéfices considérables qui leur permettent d'entretenir une puissante armée, tout en réalisant de substantiels bénéfices qui contribuent à enrichir l'archipel métropolitain. Les victoires acquises par Robert Clive permettent à la *Company Bahadur*, autre sobriquet de l'*EIC*, de se doter d'une puissance considérable et qui sert de laboratoire au nouvel élan britannique impulsé dans les Indes avec le soutien appuyé de Londres.

Côté français, les fortifications des différents comptoirs dans les Indes ont été détruites en 1761 par les Anglais et n'ont pas été reconstruites, à l'exception de Pondichéry. Les troupes créoles et locales – les Cipayes – sont insuffisantes, dans un piètre état, à la fois physiquement et moralement. Enfin, les Britanniques ont pu retourner certains des princes indiens qu'en leur temps Dupleix et Bussy avaient su s'allier, que ce soit les chefs Marathes ou le *Soubab* du Deccan[7]. Lorsque la guerre d'Indépendance américaine éclate, le rapport de force sur place est écrasant. Malgré une résistance acharnée, le gouverneur de Pondichéry ne peut empêcher la prise de la ville en 1778. Une nouvelle fois occupée, la citadelle ne fut restituée aux Français

---

5 Philippe Haudrère, *Les Compagnies des Indes orientales. Trois siècles de rencontre entre Orientaux et Occidentaux,* Paris, Desjonquières, 2006, 269 p.

6 Voir Philippe Haudrère, « La Révolution de l'Inde n'aura pas lieu. Les Français dans l'océan Indien durant la Guerre d'indépendance américaine, 1778-1783 », p. 153-168, dans Olivier Chaline *et al.* (dir.), *La France et l'Indépendance américaine*, Paris, PUPS, 2008, 278 p. Voir Claude Wanquet et Benoit Julien (dir.), *Révolution française et océan Indien. Prémices, paroxysmes, héritages et déviances*, Paris, L'Harmattan, 1996, 526 p. Voir aussi Claude Wanquet, *La France et la première abolition de l'esclavage, 1794-1802. Le cas des colonies orientales, Ile de France (Maurice) La Réunion*, Paris, Karthala, 1998, 724 p.

7 Bussy écrivait à ce sujet le 4 août 1784 à Vergennes, « Les Mahrattes et le Souba du Dekan avaient fait une ligue pour détruire Tipou Sultan. Ce projet servait merveilleusement les Anglais. J'ai travaillé et je travaille encore à la rompre et même à réunir contre eux ces trois puissances, sans nous compromettre ». En vain. Edmond Gaudart, *Catalogue des manuscrits des anciennes archives de l'Inde française,* tome I. *Pondichéry, 1690-1789*, Parsi, E. Leroux, 1922, Lettre 437, p. 464.

qu'en 1785. De fait, aux débuts de ce qui fut un conflit mondialisé, la position française est peu enviable. Bellecombe, bloqué dans Pondichéry, préconise, puisque l'on ne peut rien faire d'autre, de se contenter de montrer le drapeau depuis Port-Louis et d'armer à l'Île de France une flotte de corsaires afin de ravager le commerce anglais. Par ailleurs, il préconise une guerre de harcèlement afin de menacer les établissements de l'*EIC*, fixant du même coup sur plusieurs points les troupes anglo-indiennes, évitant ainsi leur concentration afin qu'elles ne puissent écraser le plus fidèle allié de la France dans le Carnatic, Tipû Sâhib, sultan du Mysore, « le seul allié qui nous reste dans la région »[8], en dépit des efforts de Bussy.

Les destins des établissements français dans les Indes, des Mascareignes et du Mysore sont dès lors liés. Parallèlement, La Pérouse préconise à Versailles d'engager le combat naval sans hésitation avec les Anglais dès que l'occasion s'en présente, car ceux-ci préfèrent l'éviter afin de permettre à leurs troupes très nombreuses (Castries estime leur forces en 1781 à 8 000 Européens et environ 50 000 Cipayes[9]) de se concentrer sur des objectifs précis et les faire tomber un à un. Malgré l'arrivée sur place d'un Suffren auréolé de sa victoire à La Praya, du sauvetage de la possession hollandaise du Cap et de ses quelques victoires navales dont celle éclatante de Trincomalee à Ceylan, qui prive les Anglais de la meilleure rade de l'océan Indien et permet à l'amiral français de couper la route de la Chine, rien de tout cela ne permet aux Français d'obtenir une victoire écrasante et de détruire la flotte britannique dans les Indes[10]. De même, en dépit de l'arrivée d'un Bussy certes vieilli et malade mais encore capable de renverser les alliances anglo-indiennes au profit des Français, en particulier dans le Deccan, en dépit de l'appui décisif offert par Haidar Alî Khân, les Franco-Hollandais et le Mysore ne l'emportent pas. Trop nombreux ont été les transports de troupes français saisis par les Anglais, trop indécis furent les Français, en particulier avec les troupes du Mysore qui étaient en guerre avec l'*EIC* depuis 1780 et avaient emporté plusieurs victoires dans le Carnatic. A la mort de leur seul allié en décembre 1782, le fils du Sultan, Tipû, qui succède à son père Haidar Alî, exaspéré par ces alliés qui n'agissent qu'en fonction de leurs intérêts du moment, replie ses forces au Maibar où règne une situation confuse qui oblige Tipû à lever le siège de la côte du Coromandel. De fait, Suffren et Bussy[11], arrivés enfin sur place, ne peuvent exploiter leur avantage. En dépit de ces opérations, tout compte fait moins glorieuses qu'on a pu l'écrire, les contemporains tirent deux leçons : la première, c'est qu'en dépit des forces françaises inférieures en nombre, les Anglais ont failli, une nouvelle fois, être balayés des Indes. La seconde, c'est

8 Bellecombe au commandant général des Mascareignes, Pondichéry, 10 janvier 1779 (AN, Col. C/2/160, f°8-10), cité par Ph. Haudrère, « La Révolution de l'Inde n'aura pas lieu… », art. cit. p. 157.

9 *Idem*, cit. p. 161.

10 Voir la remarquable analyse de l'amiral Rémi Monaque, *Suffren*, Tallandier, 2009, 494 p.

11 Alfred Martineau, *Bussy et l'Inde française (1720-1785)*, Paris, Société de l'Histoire des colonies françaises, 1935, 458 p.

qu'en maintenant dans l'océan Indien une forte tension, les Britanniques se sont retrouvés simultanément pris entre plusieurs fronts et n'ont pu mobiliser l'essentiel de leurs forces, ni à l'échelle de l'Inde pas plus qu'en Amérique. D'autre part, les ponctions financières induites par la défense de l'Inde, les opérations de course réalisées par les Français et les destructions liées aux combats ont sérieusement atteint l'économie britannique, qui tire une part essentielle de ses revenus d'au-delà du Cap de Bonne-Espérance.

Cette prise de conscience de l'importance des Indes pour les Anglais est double, à la fois du côté français, mais aussi du côté des Britanniques qui, dès lors, amorcent une réorientation majeure de leur politique coloniale. Ce basculement à l'Est des *West Indies*, suite à l'indépendance des Treize colonies d'Amérique, est bien connu sous le nom de « *Big Switch* ». La terreur de voir les Français porter un coup fatal à leurs possessions des Indes et, de là, au commerce à la Chine – de loin le plus rentable –, ainsi que la crainte des marchands britanniques de se voir doubler par les négociants américains qui, dès 1785, viennent chercher à la source les productions d'Asie afin de ne plus dépendre de l'intermédiaire européen, qu'il soit anglais, espagnol ou français d'ailleurs, font que les Anglais tentent leur possible pour renforcer leur emprise indienne[12]. Ceci se traduisant en 1785 par le départ de Warren Hastings qui, singulièrement, tombe pour les mêmes raisons que Dupleix : après avoir agrandi un territoire et précipité une guerre coûteuse, il est rappelé en métropole. L'année précédente, la mise en place de l'*India Act,* adopté par le Parlement à l'initiative de Pitt, avait transféré l'essentiel des décisions des directeurs de l'*EIC* à un *Board of Control* relevant de la Couronne, qui cherche à ne plus dépendre d'une compagnie privée de marchands bénéficiant d'une charte royale[13]. C'est dire l'intérêt que porte Londres à cette région, au contraire de Paris où, hormis le secrétaire d'État à la Marine, le maréchal de Castries – ancien syndic de la *Compagnie de Indes Orientales* de Law et fin connaisseur de l'océan Indien qui cherche à damer le pion aux Anglais dans cette partie du monde[14] – le gouvernement royal reste les yeux rivés sur les Antilles, petites ou grandes. Sitôt la dépêche annonçant la paix parvenue par la voie de Suez, les Britanniques s'empressent de négocier afin de tenter de conserver le plus d'avantages possibles. Il est convenu, entre Londres et Paris, que chacun des partis doit rendre les acquisitions réalisées durant la guerre, ce qui conduit à revenir à la situation de 1778. Or Tipû Sultan n'a pas été consulté et, impliqué comme

12 Voir James R. Fichter, *So Great a Profit. How the East Indies Trade Transformed Anglo-American Capitalism*, Cambridge MA, Harvard University Press, 2010, 400 p.

13 Claude Markovits (dir.), *Histoire de l'Inde moderne, 1480-1950*, Paris, Fayard, 2008, 727 p. Cit. p. 309.

14 Voir Jean Tarrade, « Le maréchal de Castries et la politique française dans l'océan Indien à la fin de l'Ancien Régime », p. 39-48, dans Claude Wanquet et Benoit Julien (dir.), *Révolution française et océan Indien. Prémices, paroxysmes, héritages et déviances*, Paris, L'Harmattan, 1996, 526 p.

allié, il doit lui aussi rendre les territoires acquis par les victoires de son père dans le Carnatic. Par ce traité de 1783, l'influence britannique sort renforcée et celle du Mysore amoindrie, tout comme la France qui, pour le coup, reste alliée avec un état devenu plus faible. En parallèle, les conflits inter-indiens ont contribué, à leur façon aussi, à affaiblir ces royaumes au profit de la *Raj Company* dont Cornwallis assainit la gestion, profitant de ce temps de paix pour reconstituer ses forces et renforcer ses positions. Durant la guerre d'Indépendance américaine, en dépit des victoires tactiques de Suffren, globalement, l'action des Français dans l'océan Indien fut donc un échec. De fait, le traité de paix revient territorialement à la situation de 1778 mais avec un allié affaibli à la fois militairement et financièrement. De plus, l'influence française sur les autres princes indiens est devenue quasi nulle.

C'est ce qui explique la facilité avec laquelle, lors de la paix de 1783, les Britanniques jouent la carte de la collaboration pacifique avec la France, poussant même celle-ci à faire de Port-Louis un port franc. Cette situation entraine fin 1784 une intense spéculation où les perspectives à court terme de gains colossaux cèdent le pas à une stratégie pensée sur le long terme, conduisant les hommes d'affaires à invertir dans la création de la dernière compagnie française des Indes orientales, dite *Compagnie de Calonne*. Parallèlement, en synchronie, dans le cadre du Pacte des Familles qui avait amorcé le rapprochement franco-espagnol depuis 1761, certains hommes d'affaires français poussent leurs pions vers la *Real Compania de Filipinas,* fondée en 1785[15]. Dès lors, les acteurs de ces compagnies ainsi que les négociants-armateurs de l'Île de France forment un circuit commercial complexe où les échanges se font autant avec les ports de La Rochelle, Marseille ou Bordeaux[16] (qui, durant la Guerre d'indépendance américaine, réorientent une partie de leur armement vers l'océan Indien et la mer de Chine[17]), mais aussi à Cadix, Manille, Calcutta ou Londres[18]. Les Bordelais, alors quasi absent de ces mers jusque dans la décennie 1770 prennent, dès 1783, la première place des armateurs français commerçant avec l'océan Indien. En dépit de la reprise des affaires, alors que les Français expédient davantage de navires au-delà du Cap que les Britanniques, ceux-ci usent de bateaux au plus fort tonnage et, de fait, ils conservent une nette prééminence sur leurs concurrents d'Outre-Manche (25 600 tonneaux anglais pour 18 100

---

15 Michel Bruguière, « Révolutions et finances », dans *Revue économique*, 1989, vol. 40, n° 6, p. 985-1000.
Cit. p. 996.

16 Philippe Gardey, *Négociants et marchands de Bordeaux. De la Guerre d'Amérique à la Restauration (1780-1830)*, Paris, PUPS, 2010, 817 p.

17 Voir Claude Wanquet et Benoit Julien (dir.), *Révolution française et océan Indien. Prémices, paroxysmes, héritages et déviances*, Paris, L'Harmattan, 1996, 526 p. Voir aussi François Crouzet, *La guerre économique franco-anglaise au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2008, 424 p. Voir Paul Butel, « Les ports atlantiques français et l'océan Indien sous la Révolution et l'Empire, l'exemple de Bordeaux », dans Claude Wanquet (dir.), *Révolution française et océan Indien... op. cit.* , p. 85-94.

18 Voir Paul Butel, « Réorientation du négoce français à la fin du XVIIIe siècle : les Monneron et l'océan Indien », dans Paul Butel et L. M. Cullen (dir.), *Négoce et industrie en France et en Irlande aux XVIIIe et XIXe siècles*, Bordeaux, éditions du CNRS, 1980, p. 65-75.

du côté français)[19]. En 1787, Port-Louis est déclaré port-franc, Américains, Portugais et Danois y affluent. D'abord directeur-adjoint des ports et arsenaux des Mascareignes puis chef de la station navale de l'océan Indien, d'Entrecasteaux, parti en 1785 reconnaître une meilleure route pour le commerce à la Chine[20], préconise de développer le commerce avec le *Vương* (roi) de Cochinchine, ce qui aboutit en 1787 à l'ambassade à Versailles de Pigneau de Behaine et du prince Canh[21], six mois avant que celle de Tipû Sultan, conduite par Antoine Monneron sur le vaisseau du Roi, *L'Aurore*, n'aborde les côtes de France en arborant le pavillon du Mysore[22]. En dépit de tous les efforts, en particulier de l'Intendant général de Pondichéry, Ange Monneron[23], le frère aîné de Louis Monneron, l'ancienne citadelle[24] ne se relève pas des effets de la guerre. De nouveau occupée par les forces anglo-indiennes de 1778 à 1781, la ville est dans un piteux état. Le chevalier Huet de Froberville, membre de l'escadre de Suffren, en fait une description sinistre : « [elle] n'est plus maintenant qu'un bourg informe [...] au milieu d'un tas de ruines [...] Les fortifications sont détruites. Le gouvernement, l'intendance, quelques hôtels [...] ne sont plus l'asile que de misérables pêcheurs »[25]. De fait, alors que Pondichéry est encore occupée – elle n'est rendue à la France qu'en 1785 – Port-Louis, dont le gouverneur général des Mascareignes n'est autre que d'Entrecasteaux qui a su impulser jusqu'en fin 1789 un dynamisme nouveau aux îles, connaît un essor très important de sa rade qui tend à devenir une plaque-tournante de premier plan dans l'océan Indien. La place tend à devenir centrale et devient l'un des emporiums du commerce d'Inde en Inde, d'où sont lancées des expéditions de traite vers le Mozambique, puis celles tournées vers le commerce en mer de Chine et en mer Rouge, le privilège de la *Compagnie de Calonne* n'ayant été, pour le coup, que théorique. L'édit du 14 avril 1785, imposant le monopole, n'est en effet connu que le 11 août 1787, du fait de l'influent ministre de Castries qui en retardé l'envoi dans les Mascareignes.

Cependant, son successeur n'a pas les mêmes vues ni les mêmes connaissances de la réalité coloniale dans l'océan Indien que Castries. César

---

19 François Crouzet, *La guerre économique franco-anglaise au XVIIIe siècle… op. cit.* p. 331.

20 Jean-Louis Dermigny, *La Chine et l'Occident. Le commerce à Canton au XVIIIe siècle (1719-1883),* Paris, SEVPEN, 1964.

21 Voir Frédéric Mantienne, *Les relations politiques et commerciales entre la France et la péninsule indochinoise (XVIIIe siècle)*, Paris, Les Indes Savantes, 2003, 330 p.

22 Il était précisé au capitaine Pierre Monneron que le navire du Roi, « ne devait sous aucun prétexte relâcher à l'Île de France ». En revanche, il lui était possible de relâcher à Bourbon.

23 Jean-François Klein, « Entre deux empires. Les frères Monneron : des Nababs en République (1760-1804) », dans *Histoire, Economie & Société*, 2012. A paraitre.

24 Rose Vincent (dir.), *Pondichéry, 1674-1761. L'échec d'un rêve d'empire,* Paris, Autrement, Série « Mémoires », 1993, 262 p.

25 Chevalier Barthélémy Huet de Froberville, *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de 1780 des Français et des Anglais dans l'Inde*, Blois, 1786, 236 p. Cit. p. 31. Voir aussi Rémi Monaque, *Suffren* Paris, Tallandier, 2009, 494 p.

Henri de La Luzerne, qui occupe le maroquin de la Marine du 24 décembre 1787 au 13 juillet 1787 avant d'être reconduit trois jours plus tard jusqu'au 26 octobre 1790, tire des conclusions logiques de la situation alors que s'achève l'empire des Rois[26]. Pour lui, l'affaire est simple, compte tenu de l'état de Pondichéry, dénuée de forteresse, entourée de territoires hostiles et de l'état encore plus déplorable de certaines anciennes places fortes, telle Mahé reconnue en 1785 par Louis Monneron envoyé en mission par son frère Augustin, alors intendant général de Pondichéry et qui déclare dans son rapport : « Les Anglais et les gens du Nabab n'ont, pour ainsi dire, pas laissé pierre sur pierre »[27]. Pour La Luzerne, inutile de s'embourber dans les Indes : il suffit de désarmer les anciennes places fortes de l'Inde, d'en faire de simples comptoirs et de renforcer, en revanche, la position de l'Île de France et de Bourbon. Cette prise de position n'est pas isolée. Elle a même tendance à devenir le courant majoritaire dans les longs rapports qui sont envoyés à la Marine ou aux Affaires étrangères[28]. Le temps a changé et il est aux économies. Louis XVI considère l'Île de France comme un entrepôt militaire où devaient se concentrer de larges forces destinées à reprendre pied dans les Indes, Bourbon devant servir de grenier d'abondance aux troupes engagés[29]. Le 15 août 1784, Port-Louis remplaçait Pondichéry en étant choisie comme capitale politique et militaire des établissements français situés à l'Est du Cap de Bonne-Espérance. La situation ne mettait pourtant pas fin à ce conflit récurrent. On comprend, dès lors, la colère de Français de Pondichéry lorsque sont convoqués les États Généraux. En particulier celle des frères Monneron et leur réseau d'affaires, très implanté dans l'océan Indien et en mer de Chine. L'aîné, Augustin, qui, jeune, était venu travailler dans les Indes et rejoindre son cousin Dupleix, avait amassé une fortune colossale. A la fin de sa carrière, alors qu'il avait joué un rôle considérable lors de la guerre d'Indépendance américaine, il s'était vu offrir le poste d'Intendant général d'Île de France, poste qu'il avait occupé naguère à Pondichéry. Mais le vieil administrateur colonial l'avait refusé. Revenu en 1783 aux Indes, il avait assuré le ravitaillement de la ville ruinée, négocié avec Charles-Nicolas Coutanceau[30] et Jean-François de Moracin[31] le respect des accords de paix et

---

26 Philippe, Haudrère, *L'Empire des rois, 1500-1789*, Paris, Denoël, 1997, 478 p.

27 Edmond Gaudart, *Catalogue des manuscrits des anciennes archives de l'Inde française. Tome 1. Pondichéry, 1690-1789*, Paris, Ed. Leroux, 1922, 410 p. Lettre n° 859 ; Lettre de Blin de Grincourt à Marin, à Mahé, 8 octobre 1785.

28 Voir Claude Wanquet, « Pondichéry et/ou Port-Louis, où les incertitudes de la stratégie française dans l'océan Indien », art. cit.

29 Albert Pitot, *Ile de France. Esquisses historiques (1715-1810)*, Port-Louis, Ed. Pezzani, 1899, 488 p.

30 Charles-Nicolas Coutanceau Desalgrains (1730-1788) avait d'abord combattu en France comme officier, avant de s'engager au service de la *Compagnie des Indes*. En 1750, il fait partie des Volontaires de Bourbon qui luttent dans le Coromandel sous la direction de Law de Lauriston. Il passe ensuite sous le commandement de Bussy dans le Deccan. En 1760, il fut nommé aide-de-camp de Lally-Tollendal. Après plusieurs batailles dans les Indes, il gagne l'Île de France et prend comme capitaine le commandement de la Légion de l'Île de France en 1766. Il commande ensuite à Bourbon et à l'Île de France comme colonel. En 1178, il est chargé par Bellecombe de négocier avec Hyder Alî Khan une alliance qu'il réussit à nouer. En 1785, nommé brigadier (général), il prend le commandement général des armées après la mort de

la rétrocession des comptoirs et loges prises par les Anglais. Épuisé et déjà âgé de cinquante ans, il souhaite rentrer sur ses terres d'Annonay, en Ardèche, d'où sa famille est originaire. Peu de temps après son retour, il est élu par 164 voix pour sur 242 votants, député de la sénéchaussée de l'Ardèche avec son ami et coreligionnaire, le député comte Boissy-d'Anglas. Son départ ne marque pas pour autant le départ des Monneron de l'océan Indien. Au contraire, ils sont encore nombreux à travailler ensemble dans le sens qui leur semble le plus utile à leur stratégie collective[32]. Ce sont eux qui reprennent alors le flambeau de la concurrence avec Port-Louis, alors même que leur réseau est à l'échelle de l'océan Indien et qu'ils ont des intérêts dans toutes les possessions françaises au-delà du Cap. C'est, précisément, ce qui en fait tout l'intérêt.

Louis Monneron ou comment maintenir une forte présence française dans les Indes

En dépit de la montée en puissance de Port-Louis, les élites de Pondichéry n'abandonnent pas. La Révolution pourrait être pour eux un moyen d'inverser la donne et reprendre espoir. Il faut dire que les événements les servent. En effet, alors que du 9 mars 1789 au 30 septembre 1791 la Constituante se réunit à la suite de la réunion des États-Généraux, les députés de l'Île de France ne siègent pas encore, pas plus que ceux des autres colonies. L'arrivée à Port-Louis du nouveau lieutenant-général, le comte de Conway, qui succède à d'Entrecasteaux le 14 novembre 1789, permet l'élection de l'assemblée coloniale de l'île en mars 1790. Le 1er juillet 1790, elle procède enfin à l'élection de ses députés. Furent nommés Colin et Codère et, comme suppléants, les négociants-armateurs Pierre Antoine Monneron et Samuel de Missy. Seulement, les députés n'arrivèrent jamais à Paris, ayant sombré le 22 janvier 1791 au large de l'ile d'Oléron, dans le

---

Bussy et c'est à ce titre qu'il fut chargé avec Monneron et Moracin de négocier la rétrocession des territoires français dans le cadre du traité de paix de 1783 et de veiller à la plus stricte application. Il rentre en France et meurt à Paris deux ans plus tard. L. Noël Regnard, « Charles-Nicolas Coutanceau Desalgrains », dans *Dictionnaire de biographie mauricienne*, janvier 1975, n° 35, p. 1027-1028.

31 Léon de Moracin était un proche de Dupleix dont il avait épousé en 1751 la nièce, Marie-Françoise Desnos de Kerjean. Il avait longtemps géré la loge de Mazulipatam, port très important où toutes les compagnies des Indes avaient une loge car le port « était le débouché naturel de l'Hindoustan pour l'Europe et de l'Europe pour l'Hindoustan » (Anquetil Duperron). Il s'agit ici de son fils, Jean-François de Moracin, qui avait été administrateur de la Compagnie de Law (1764), commissaire-général des Ports et arsenaux de la Marine (1784), ordonnateur de Pondichéry (1784), administrateur de la Compagnie de Calonne et intendant de Pondichéry. Lucien Bord et Michel Gaudart de Soulages, *Dictionnaire généalogique des familles de l'Inde française*, Vouille, L.-J. Bord, 1984, 410 p. Cit. p. 234-235.

32 Jean-François Klein, « Entre deux empires. Les frères Monneron : des Nababs en République (1760-1804) », *art. cit.* Voir aussi Paul Butel, « Réorientation du négoce français à la fin du XVIIIe siècle : les Monneron et l'océan Indien », art. cit.

naufrage de *L'Amphitrite*, le navire qui les amenait pour représenter les Mascareignes à la Constituante, tandis qu'embarquaient sur un autre navire les deux suppléants. Ce n'était pas le cas des députés pondichériens partis sur un autre navire et arrivés sains et saufs.

De fait, Pondichéry précède en Révolution les Mascareignes. Pendant que l'assemblée coloniale de l'Île de France, dirigée par le colonel Ange d'Houdetot (1749-1825), un officier ayant longtemps combattu en Inde, tentent de savoir comment ils vont pouvoir profiter de leur nouvelle position tout en défendant les établissements français des Indes, à Pondichéry sont élus le 14 mars 1790 députés du Tiers le riche négociant Alexandre-Joachim Delarche et son beau-frère, le maréchal de camp Augustin Beylié, son suppléant[33]. Pour la noblesse sont élus Joseph Desnos de Kerjean, major-capitaine des Cipayes de Pondichéry, ayant pour suppléant Louis de Monneron, qui, comme Kerjean, est aussi un petit neveu de Dupleix, ce dernier étant aussi, par ses alliances familiales, cousin de Law de Lauriston qui avait été le supérieur et l'ami d'Ange Monneron, le frère ainé de Louis Monneron. Tout se fait donc en famille. Les quatre hommes partent aussitôt pour la France mais à leur arrivée en 1790, pour des raisons que nous ignorons, Delarche et Kerjean refusèrent de siéger. Ce furent donc leurs suppléants, Augustin Beylié et Louis Monneron, qui siégèrent à la Constituante pour représenter Pondichéry. Les deux hommes prêtèrent serment le 19 septembre 1790. Aussitôt, Louis Monneron, qui a déjà eu de très lourdes responsabilités commerciales et administratives à la fois dans les Indes comme dans les Mascareignes, tente de donner une voix à cette partie de l'Empire des rois de France qui n'est guère consultée. En effet, la représentation coloniale se trouvait en droit fixée à 17 députés délibérants et 25 suppléants ; mais elle fut en réalité réduite aux 17 titulaires. Les députés les plus nombreux étaient, incontestablement, ceux des Antilles et, en particulier, ceux de Saint-Domingue, avec des orateurs importants et bien en vue tels Moreau de Saint-Méry, le comte Dillon – ancien compagnon de Lafayette en Amérique – et le marquis Gouy d'Arsy. De plus, les sièges de Bourbon restaient encore à pourvoir et les députés de l'Île de France venaient de périr noyés tandis que leurs suppléants voguaient encore vers les côtes françaises. Immédiatement, Louis Monneron, dont les intérêts familiaux et commerciaux mais aussi héritiers d'une longue expérience dans l'ensemble de la zone, se présente comme « député des Indes Orientales » et non simplement comme « député de Pondichéry », poste pour lequel il était mandaté. La supercherie est trop grosse et déclenche immédiatement l'ire des colons présents à Paris ainsi que celle des représentants des intérêts coloniaux des Mascareignes qui crient aussitôt à l'usurpation et à l'abus de pouvoir[34].

---

33 Voir Jean-François Klein, « Le sabre et le pinceau : un colonial peu commun. Le général Léon Marie Eugène de Beylié (1849-1910) », dans Danielle Bal (dir.), *Le général de Beylié (1849-1910). Collectionneur et mécène, catalogue de l'exposition du Musée de Grenoble,* Grenoble, 2010, p. 44-67.

34 Pierre Beurnonville, comte de Riel, *Projet de constitution extérieure pour le département des colonies françaises au-delà du Cap de Bonne-Espérance, ou réponse aux mémoires des 15*

De fait, Louis Monneron ne fait que reprendre l'ancienne titulature de Pondichéry, ancienne maîtresse de toutes les terres françaises à l'Est du Cap de Bonne-Espérance. Pour les défenseurs de la place indienne, il y a urgence. En effet, on parle alors d'évacuer vers les Mascareignes les régiments des Volontaires de Bourbon et celui de l'Île de France, tous deux stationnés à Pondichéry, ce qui laisserait en Inde de simples comptoirs désarmés, ce que refusent tout à la fois Beylié et Monneron.

De plus, dans les nombreux débats que la Constituante consacre aux colonies[35], l'importance accordée au commerce dans les Indes, en particulier par les négociants de Bordeaux et de Marseille, fait que les députés lui consacrent aussi une place relativement plus importante qu'on n'en accordait naguère à cette région certes riche mais périphérique[36]. Il faut aussi noter que les députés de Pondichéry sont totalement acquis aux idéaux de 1789, ce dont témoignent leurs prises de position en dépit de leur volonté de faire aussi passer leurs intérêts personnels, familiaux et régionaux. Pour discuter des questions ultramarines, très spécifiques, est créé le 2 mars 1790 un Comité spécial des colonies. Il comprenait 12 membres titulaires et 2 suppléants. Mais il lui fut adjoint un treizième titulaire en la personne de Louis Monneron le 20 janvier 1791. Aussitôt celui-ci se démarque et demande la fondation, à l'intérieur du Comité colonial, d'un sous-comité chargé des affaires asiatiques qui n'est pas sans faire penser, un siècle plus tard, en 1893, à la section asiatique de l'Union coloniale française, le plus puissant lobby colonial français[37]. Quinze jours après son élection, Louis Monneron se lance dans la bataille politique et expose l'urgence qu'il y a à ne pas évacuer militairement les places françaises dans l'Inde et mieux encore, la nécessité absolue de fortifier de nouveau Pondichéry. Les travaux, dirigés par de La Lustière et Claude Beylié, maréchal de camp du Génie, le propre frère d'Augustin Beylié, ont, aux dires de Louis Monneron, considérablement avancé leurs travaux de remise en état des fortifications imposantes dont était autrefois ceinte la ville. Il serait donc hors de propos d'évacuer une place forte qui, selon les affirmations du vicomte de Souillac qui en a commandé les travaux depuis le 1er juillet 1785, peut se défendre avec sa garnison forte de 2 400 européens et 1 200 Cipayes. « L'abandon de Pondichéry comme place de guerre, entrepôt général et centre de réunion de toutes nos forces dans l'Inde, est une opération impolitique et désastreuse pour le commerce » clame Louis Monneron. Sans elle, les Anglo-indiens ne feraient qu'une bouchée des Français. Maintenir une garnison sur place est donc de la plus

---

octobre et 18 novembre 1790 de M. Louis Monneron, député de Pondichéry, Paris, Imprimerie du Patriote français, 1791, 128 p.

35 Qui restent encore à étudier à l'échelle de l'empire et non de telles ou telles colonies.

36 Léon Deschamps, *Les colonies pendant la Révolution. La Constituante et la réforme coloniale*, Paris, Perrin, 1898, 340 p. Cit. p. 101.

37 Jean-François Klein, « Lobby colonial », dans Jean-Claude Daumas (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010, 1 614 p., p. 1205-1211.

haute importance. Or, les hommes qui la composent proviennent pour l'essentiel des régiments de l'Île de France et de Bourbon. Il est prévu qu'ils doivent rentrer sur leurs îles respectives et participer à la nouvelle réorganisation militaire des Mascareignes. Pour les habitants de Port-Louis, Monneron abuse de sa situation. Si ses demandes sont entendues, il risque de désarmer les Mascareignes pour protéger Pondichéry où, affirme-t-on, seraient tous ses intérêts. Le raisonnement est pour le moins simpliste, car Monneron, comme ses frères, sont présents à l'échelle de tout l'océan Indien et jusqu'à son prolongement oriental : au Pegu, en Cochinchine (ils auraient participé au financement de l'expédition montée par Pigneau de Behaine), mais aussi à Batavia, à Manille et en Chine. Mieux encore, leurs intérêts sont à l'échelle impériale. Cependant, pour eux, il est évident que Port-Louis n'a pas et ne pourra jamais remplir les devoirs qu'on lui octroie, en particulier celui d'assurer sa propre défense, sans parler de celle des établissements français dans les Indes.

En fait, Monneron ne souhaite pas voir les Mascareignes désarmées. Bien au contraire. Il sait l'importance de maintenir sur place des troupes fraîches capables d'affronter un éventuel débarquement britannique. Sa demande vise à ce que de nouvelles troupes viennent de métropole prendre le relais des régiments éreintés qui ont combattu en Inde, de façon à ce qu'ils puissent rentrer dans les Mascareignes. Cependant, en attendant l'hypothétique relève métropolitaine, la France ne doit pas laisser les places françaises aux Indes désarmées face aux Anglais qui en profiteront pour éliminer Tipû Sultan, dont Antoine Monneron à conduit un an et demi plus tôt à Versailles l'ambassade. Monneron affirme que si le souverain du Mysore était éliminé, les Français ne constitueraient plus le moindre danger pour l'*EIC* qui pourrait ainsi établir sa jonction et « former un empire d'un seul bloc, long de 1 800 lieues [sic] » (plus de 4 000 km du Nord au Sud). « Sans un appui aux Indes, tout projet émanant de leur fait [Ile de France et de Bourbon], ne peut que constituer la nation dans des dépenses énormes, sans aucun projet de gloire ou d'utilité ». Il critique la gestion dispendieuse des Mascareignes qui aurait couté « au-delà de 300 millions de livres tournois », et le fait « que le port de l'Île de France [soit] encombré de carcasses ; que les batteries, magasins et tout ce qui doit constituer un état respectable de défense est dans l'état le plus déplorable ». Economiquement, il ne faut pas surévaluer la place commerciale de l'île, estimant les exportations de café à peu d'importance au regard de ce que l'on peut se procurer à Moka dans la mer Rouge. Pire encore, une fois les Anglais libres dans les Indes, ils « pèseront sur elles avec une escadre et deux cent vaisseaux de transports de 12 000 européens et autant de Siphahis ». De fait, les îles « succomberont soit par la famine, soit par la force ». Bien entendu, le texte est destiné à choquer, à faire peur, pour faire réagir et obtenir des subsides dans un État qui n'en a plus. Cela n'enlève rien à sa clairvoyance, l'homme étant l'un des mieux informés de son époque. Pour Louis Monneron, si la France ne se donne pas des moyens importants pour conserver Pondichéry, « clef de la route des Indes », comme d'ailleurs

Londres consacre un budget important à Gibraltar, s'en sera fini de la présence française dans l'océan Indien. Bien entendu, de telles diatribes ne restent pas sans réponses.

Le député de Pondichéry est attaqué, d'abord par Beurnonville qui critique les calculs de Louis Monneron (qui est également établi comme armateur à Bordeaux, le premier port français ouvert sur le commerce à l'Asie), mais aussi dans une *Adresse des habitants des isles de France et Bourbon* tout aussi virulente. Beurnonville, comme les autres détracteurs de l'homme d'affaires, l'attaque à la fois sur ce que peut rapporter le commerce à l'Asie, sur le coût selon lui surévalué de la gestion des Mascareignes et leur défense, sur sa mauvaise estimation de ses *capacités* de production, mais aussi le fait qu'il profite de sa place pour parler au nom de *tous* les Français de l'océan Indien. Il demande que les projets de décrets de Louis Monneron soient annulés en attendant que les députés des deux îles arrivent enfin à Paris. C'est chose faite lorsque Pierre-Antoine Monneron, le frère cadet de Louis, et Samuel de Missy (armateur à La Rochelle) arrivent peu après. Cela ne calme pas pour autant les attaques contre les frères Monneron. Leurs opposants évoquent une coalition d'intérêt (leur frère aîné, Augustin Monneron siégeant lui aussi comme député mais pour représenter la sénéchaussée d'Annonay), tous ont peur que les Mascareignes échouent dans la défense de leurs intérêts face au lobby indien qu'incarneraient les frères Monneron dont l'entregent et la puissance financière éclate aux yeux de tous[38].

Cependant, en lisant ces mémoires et libelles, il est nécessaire de remarquer que tous les pamphlétaires des établissements de l'Inde ou des Mascareignes s'accordent sur le fait que Pondichéry doit être réarmé, que les régiments de Mascareignes puissent rentrer chez eux, mais que des troupes métropolitaines doivent impérativement assurer leur relève. Si les Mascareignes veulent conserver la direction des opérations, le couple Pondichéry/Mascareignes n'est jamais remis en cause. Les assemblées de coloniaux tenues chez Broutin entre octobre 1790 et décembre, déjà bien étudiées par Claude Wanquet, nous prouvent que les deux partis finissent par trouver un terrain d'accord, même si chacun reste sur ses gardes. Louis Monneron déclare ainsi le 30 octobre « ma profession de foi est que notre situation aux Indes est nulle sans l'Isle de France [souligné par Monneron] »[39], cependant, Pondichéry doit être le rempart de l'Île de France. En cas de blocus des îles, où débarquerait, harassé par plusieurs semaines de

38 Voir notre article, « Entre deux empires. Les frères Monneron : des Nababs en République (1760-1804) », déjà cité. Voir aussi, à titre indicatif, le petit livre riche en détails de Philippe Bouchet, *Les Monnerons. Histoire d'un monnayage,* Paris, Éditions Les Chevau-légers, 2010,176 p.

39 Louis Monneron, *Réponse de M. Louis Monneron, député de Pondichéry à l'adresse de quelques habitans des isles de France et de Bourbon*, Paris, Imp. Nationale, 1790, 24 p.

mer, un éventuel corps expéditionnaire, s'il n'était pas pris en route par les Anglais ? « Sans l'aide des princes indiens, rien ne se fera » (p. 16), déclare t-il finalement. C'est lui encore qui eut raison. Une fois Tipû Sultan balayé en 1799 par les forces anglaises, alors même qu'Antoine Monneron essayait d'assurer la liaison entre les forces françaises de Bonaparte en Egypte et le sultan du Mysore, tout espoir de reprendre pied dans le sous-continent est achevé. Pire encore, la rade corsaire de Saint-Louis est balayée en 1811, après que l'escadre britannique eut débarquée ses troupes et que l'Île de France devient Maurice après le traité de Vienne. Au sortir des « *French Wars* », seule reste Bourbon à la France et quelques comptoirs indiens dont les élèves français égrèneront les noms au long des deux siècles suivant. Pondichéry, clef de voute d'un océan Indien français, était aussi celle des rêves de Dupleix défendus par-delà sa disparition par ses anciens collaborateurs qui pensaient encore possible un rêve d'Inde française. Louis Monneron et ses frères, s'ils ne remportèrent pas leur incroyable pari, réussirent pourtant dans la tourmente révolutionnaire à attirer l'attention des armateurs bordelais vers ces riches contrées. Bientôt, l'Empire napoléonien finissant, les cadres de la Royale – celle de la Restauration – et les Bordelais allaient reprendre le flambeau vers d'autres contrées, plus proches du marché chinois qui, dès le début du XIX^{e} siècle, attire nombre de convoitises. Cependant, autres temps, autres moyens techniques, Bourbon ne devint pas l'emporium de l'océan Indien, pas plus que le comptoir de Pondichéry. Entre l'Inde et la Chine, dès 1860, c'est Saigon qui prend la relève d'un rêve vieux d'un siècle dont on ne compte plus les avatars.

Jean-François Klein est Maitre de conférences d'Histoire contemporaine et chercheur au Centre Roland Mousnier. Histoire et Civilisation UMR 8596
jeanfrancois.klein@gmail.com